



MAIRIE DE DENAIN

Offre Ref :394355

RECRUTE POUR SON CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE
UN ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A TEMPS NON COMPLET
ART DRAMATIQUE A RAISON DE 13H00 HEBDOMADAIRES (H/F)

ASSISANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ART DRAMATIQUE

Date de publication : 15/09/2017

Date limite de candidature : 31/10/2017

Date prévue du recrutement :

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

MISSIONS

Niveau du diplôme requis : Bac + 2

Domaine du diplôme requis : Lettres et arts

Spécialité du diplôme requis : Musique, arts du spectacle

Descriptif des missions du poste : Vous enseignez l'art dramatique à des élèves en filière traditionnelle,

Vous participez au suivi, évaluation et orientation des élèves, ainsi qu'à la mise en oeuvre de projets transversaux, en collaboration avec les professeurs des différentes disciplines musicales,

Vous participez à l'élaboration et au suivi de projets, entre le Conservatoire et les écoles de la Ville.

Profil recherché : Titulaire du diplôme d'Etat dans la discipline ART DRAMATIQUE,
Expérience pédagogique confirmée dans le domaine du théâtre,
Capacité de travail en équipe sur des projets,
Disponibilité et implication dans la vie culturelle locale.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : DENAIN

Service d'affectation : CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Temps de travail : Tps Non Complet : 13 heure(s) 0 minute(s)

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

**MAIRIE DE DENAIN
120 rue de Villars
59220 DENAIN**

INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies

par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.